

#PlanClimatCCPEVA
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL

Communauté de communes
Pays d'Évian Vallée
d'Abondance



LIVRE BLANC DE LA
CONCERTATION

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée
d'Abondance
851 Avenue des Rives du Léman CS 10084
74 500 PUBLIER

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Rédacteur



E6 - Consulting

19/23 quai de Paludate

33 800 - Bordeaux

Nom du contact : Yann TRUC

Tel : 06 87 39 03 24

Mail : yann.truc@e6-consulting.fr

<i>Indice</i>	<i>Date</i>	<i>Rédigé par</i>	<i>Modification</i>
<i>0</i>	<i>10/05/2019</i>	<i>Yann TRUC</i>	<i>Version initiale pour relecture</i>
	<i>15/07/2019</i>		<i>Chargée de mission PCAET - CCPEVA</i>

E6 – 19/23 quai de Paludate – 33 800 BORDEAUX

Tél : 05 56 78 56 50 - Fax : 05 56 74 10 89 - Mail : contact@e6-consulting.fr

SARL au capital de 7.500,00 € - RCS N° 493692453 de BORDEAUX

N° TVA Intracom : FR85 493692453

SOMMAIRE

I. Introduction	4
1. Les enjeux liés au changement climatique	4
2. La Prise en charge politique de la gestion climatique	5
3. Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial	7
4. Le territoire de la communauté de communes de Pays d'Evian Vallée d'Abondance	9
II. La démarche de concertation et de co-construction	11
1. Réunion de cadrage	14
1. Réunions de pilotage : validation des diagnostics, de la stratégie et du plan d'actions	14
1.1. Restitution de la phase 1 : diagnostic	14
1.2. Restitution de la phase 2 : stratégie	14
1.3. Restitution de la phase 3 : plan d'actions	15
2. Réunions de concertation et la co-construction	15
2.1. Concertation avec les services de la collectivité	16
2.1. Concertation des acteurs socio-économiques	17
2.1. Concertation avec les élus	19
2.2. Concertation avec les citoyens	21
III. Proposition d'actions issues de la concertation	26
1. Économie locale et circulaire	26
2. Urbanisme et mobilité durable	27
3. Sobriété et efficacité énergétique	28
4. Adaptation au climat de demain	28
5. Exemplarité du territoire et de la collectivité	29
IV. Stratégie et actions prioritaires retenues	30
Axe 1 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire	31
Axe 2 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables	31
Axe 3 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie	32
Axe 4 : Vers un territoire adapté au climat de demain	32
Axe 5 : Conforter l'exemplarité du territoire et des collectivités	33
V. Conclusion et remerciements	34

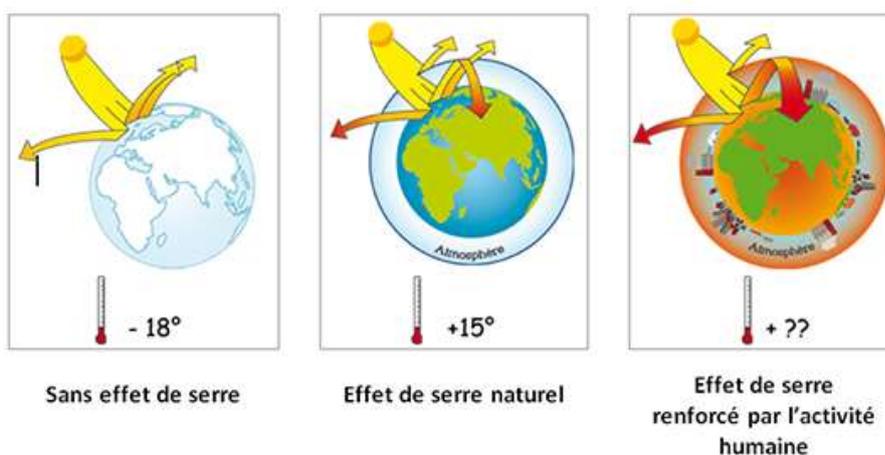
I. Introduction

1. Les enjeux liés au changement climatique

Les enjeux liés au changement climatique

Le changement climatique est défini par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) comme « *tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines* ». Cependant, il ne fait plus de doute que ce sont les activités humaines, plus précisément par leurs émissions de gaz à effet de serre, qui sont en train de modifier le climat de la planète.

L'atmosphère est composée de nombreux gaz différents, dont moins de 1% ont la capacité de retenir la chaleur solaire à la surface de la Terre. Ce sont les gaz à effet de serre (GES) qui sont essentiels pour la vie sur Terre. En l'absence de ces gaz, la température du globe serait de -18°C . Cependant, les activités humaines de ces deux derniers siècles ont eu pour effet de modifier ce phénomène, notamment par l'utilisation des hydrocarbures qui envoient toujours plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (dont le principal est le dioxyde de carbone, CO_2).



Le mécanisme de l'effet de serre - Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, 2013

La conséquence principale de cette augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère serait une élévation moyenne du globe de 2°C à 6°C en 2100, selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat. C'est ce qu'on appelle plus communément phénomène du « changement climatique ».

Compte tenu de la quantité de gaz à effet de serre déjà émise dans l'atmosphère, des modifications considérables du climat et de l'environnement sont inéluctables et certaines conséquences sont déjà visibles : hausse du niveau des mers, augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques violents, fonte des glaces, etc. Il s'agit à présent d'agir sans délai pour lutter et s'adapter au changement climatique.

2. La Prise en charge politique de la gestion climatique

La lutte contre le changement climatique revêt une dimension politique importante. Les principales étapes sont présentées ci-après.



Au niveau international

- **1992** : Les rencontres du sommet de la Terre à Rio ont lancé la **Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** qui a été signé par 153 pays (hormis les Etats Unis).
- **1997** : Un engagement planétaire a été pris par les états signataires du « **Protocole de Kyoto** » pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de GES des pays industrialisés de 5% d'ici 2012.
- **2015** : L'**Accord de Paris** sur le climat a été conclu le 12 décembre 2015 à l'issue de la **21^{ème} Conférence des Parties (COP 21)** à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption. L'objectif de l'Accord de Paris est de renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté.



Au niveau européen

- **1998** : L'**Europe a signé le « Protocole de Kyoto »** et s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 8% par rapport au niveau de 1990, pour la période 2008-2012.
- **2008** : Soucieuse d'aller au-delà des engagements internationaux, le **paquet « énergie-climat »** a été proposé par l'Union européenne et il définit les objectifs « 3 x 20 » pour 2020 :
 - Réduire de 20% les émissions de GES ;
 - Améliorer de 20% l'efficacité énergétique ;
 - Augmenter jusqu'à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale ;
- **2011** : La **Commission européenne** a publié une « **feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050** ». Celle-ci identifie plusieurs trajectoires devant mener à une réduction des émissions de GES de l'ordre de 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990 et contient une série de jalons à moyen terme.



Au niveau national

- **2004** : Afin d'être cohérent avec le « Protocole de Kyoto », la France a travaillé sur un « Plan Climat » national et s'est fixée comme objectif de diviser par 4 ses émissions de GES enregistrés en 1990 d'ici 2050. Cet objectif a été inscrit dans la loi française de Programme d'Orientation de la Politique Énergétique (P.O.P.E.). Dans ce cadre, le **Plan Climat National** adopté en 2004 et révisé en 2006, fixe les orientations de lutte contre les émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Il détaille ainsi les mesures engagées par la France sur les principaux champs d'intervention possibles (exemple : le résidentiel-tertiaire, les transports, l'industrie, etc.).
- **2009 et 2010** : Les **lois Grenelle I et II** ont été adoptées en 2009 et 2010 respectivement et précisent le contexte de mise en œuvre des engagements pris par la France en matière de lutte contre le changement climatique et d'environnement.
- **2015** : La France s'est engagée avec une plus grande ambition par le biais de la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** qui inclut les objectifs suivants :
 - Réduire les émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de GES entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
 - Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
 - Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012 ;
 - Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.



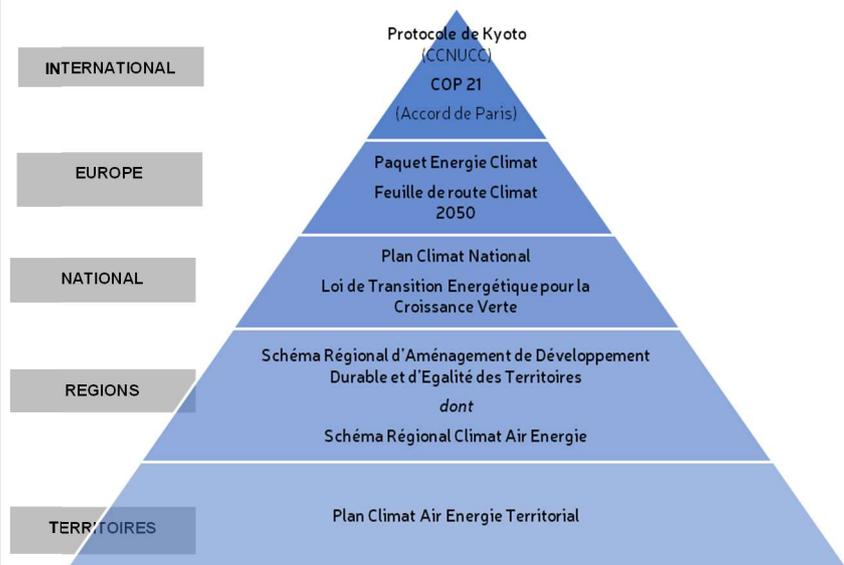
Au niveau territorial

La loi TEPCV consacre son Titre 8 à « La transition énergétique dans le territoire » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des **plans climat-air-énergie territoriaux**. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent aussi intégrer le plan climat.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ?

Un **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

3. Les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial



Positionnement du PCAET dans la politique internationale et nationale de lutte contre le changement climatique

Le PCAET vise **deux principaux objectifs** dans un délai donné :

Le contenu et l'élaboration du PCAET sont précisés dans des textes de loi :

- Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;
 - L'ordonnance du 3 août 2016 et le décret du 11 août 2016 ;
 - L'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.
- *Atténuer / réduire les émissions de GES pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;*
 - *Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.*

Le Plan Climat est une démarche complète et structurée qui prend en compte de nombreux éléments:

- *Les émissions de gaz à effet de serre du territoire et le carbone stocké par la nature (sols, forêts) ;*
- *Les consommations énergétiques et les réseaux associés ;*
- *Les émissions de polluants atmosphériques ;*
- *Le potentiel en énergies renouvelables du territoire ;*
- *La vulnérabilité aux effets des changements climatiques.*

Consciente des enjeux globaux, et leurs conséquences locales et des contributions qu'elle peut apporter, la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le PCAET doit être compatible avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui est co-piloté par le préfet, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le Conseil Régional. L'objectif de ce dernier est de définir des orientations régionales en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Il constitue donc un document cadre sur lequel doit s'appuyer le PCAET.

Afin de réaliser le diagnostic territorial Climat Air Énergie, ainsi que les potentiels d'adaptation et d'atténuation du territoire, différents scénarios réalisés par des organisations professionnelles ont été utilisés.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) :

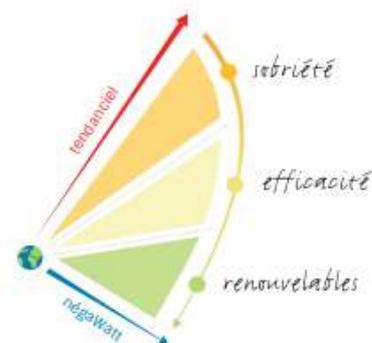
Le **GIEC** (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a réalisé diverses simulations à l'échelle mondiale pour la période 2000-2100 pour une évolution des températures moyennes allant de +1,8°C à +4°C par rapport à 2000. Au total, 6 scénarios ont été réalisés. Il propose également des solutions d'adaptation à ce changement climatique.

Ces scénarios sont plus amplement détaillés au chapitre relatif à la vulnérabilité aux changements climatiques du territoire du présent diagnostic. Grâce à ces scénarios, il est possible d'évaluer à l'échelle du territoire, l'ampleur du changement climatique et ses potentielles conséquences.

L'association NégaWatt :

L'association négaWatt, constituée de nombreux experts impliqués dans des activités professionnelles liées à l'énergie, a été créée en 2001 avec pour but de montrer qu'il était possible pour la France de produire 100% de sa consommation d'énergie sur son territoire et d'origine renouvelable d'ici à 2050. Un scénario, ambitieux mais réaliste, est défini dans ce sens chaque année. Il est basé sur trois piliers :

- *La sobriété : diminuer au maximum ses usages énergétiques ;*
- *L'efficacité : optimiser ses équipements pour les rendre plus performants énergétiquement ;*
- *Le développement des énergies renouvelables pour compenser les consommations restantes.*



La démarche négaWatt®
Figure 1 : Scénario négaWatt; source : www.negawatt.org

Ce scénario permet d'estimer, une fois adapté au territoire de Questembert, les potentiels de réduction de ses consommations d'énergie, mais également de substitution (passage des carburants traditionnels au bioGNV, du fioul au bois pour le chauffage des bâtiments, etc.).

L'entreprise associative Solagro et le scénario Afterres2050 :

Enfin, l'entreprise associative Solagro a réalisé en 2016 un scénario, le scénario Afterres2050. Celui-ci tente de répondre à la question suivante : comment nourrir durablement et sainement la population française en 2050 ?

Ce scénario propose alors des évolutions des pratiques agricoles et culturelles, de la gestion des sols et des modes de consommations permettant ceci. Les évolutions des pratiques et la réduction du gaspillage alimentaire ont alors des conséquences sur les émissions de gaz à effet de serre. Le territoire de Questembert étant à forte dominante agricole, ce scénario s'y adapte très bien et permet de se rendre compte des évolutions possibles pour celui-ci.

4. Le territoire de la communauté de communes de Pays d'Évian Vallée d'Abondance



Figure 2 : Territoire de la communauté de communes du Pays d'Évian et Vallée d'Abondance (source E6)

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS D'ÉVIAN – VALLÉE D'ABONDANCE

22 COMMUNES

322,46 km²

40 661 HABITANTS (2015)

La communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance fut créée le 1^{er} janvier 2017 et est issue de la fusion des communautés de communes du pays d'Évian et de vallée d'Abondance. Elle se situe à l'extrémité Nord-Est du département de la Haute-Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle rassemble 22 communes et fait partie du Chablais Français.

4.1.1. Population et démographie

La CCPEVA regroupe une population de 40 661 habitants (données INSEE 2015) sur une superficie de 322,46 km². Le territoire du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance est un territoire de plus en plus urbain et de plus en plus peuplé. En effet, entre 2010 et 2015, la population a augmenté de +8,01 %.

Le nombre de logements a suivi cette tendance avec une augmentation de 8,03 % sur la même période. Le territoire atteint une densité moyenne de 122,4 hab/km². 18 123 habitants sont actifs en emploi en France, et 4 4776 sont frontaliers, ce qui représente plus d'un quart de la population active occupée.

4.1.2. Localisation et accessibilité

Malgré une situation géographique contrainte par le Lac Léman, la frontière Suisse et le massif du Chablais, et n'étant traversé par aucune autoroute, le territoire reste accessible. Des liaisons lacustres permettent pour les villes littorales de rejoindre Lausanne en 35 minutes. Une gare TER est présente à Évian-les-Bains permettant de rejoindre Thonon-les-Bains en 10 minutes et Annemasse en 45 minutes. Enfin, Genève et son aéroport international se situe à 1 heure en voiture. La communauté de communes présente tout de même un enclavement sur une grande superficie de son territoire qui est lié à la typologie d'un territoire de montagnes. Cet enclavement contribue à la préservation de son cadre de vie, et rend l'accessibilité plus restreintes aux communes d'altitude, du plateau de Gavot et de la Vallée d'Abondance.

4.1.3. Caractéristiques d'un territoire littoral et montagnard

La communauté de communes présente à la fois les caractéristiques des territoires littoraux et montagnards, qui s'étagent de 400m (bord du Lac Léman) à 2 433m (altitude des Cornettes de Bise, et mont de Grange, qui constituent les seconds plus hauts sommets du massif du Chablais, et les points culminants du territoire de la CCPEVA). Les espaces alpins sont plus ruraux, et les espaces littoraux sont plus urbains.

En effet, l'aire urbaine de Thonon-les-Bains s'étend sur 17 communes de la CCPEVA. Ces communes sont ainsi le principal pôle urbain du territoire et rassemble près de 89% des habitants du territoire, hors périodes touristiques. A l'inverse, les communes de montagne sont moins peuplées à l'année mais présente des pics de population hivernaux. Elles font du territoire un pôle touristique, qui comprend 5 stations de ski, une station thermale, avec 75 024 lits touristiques.

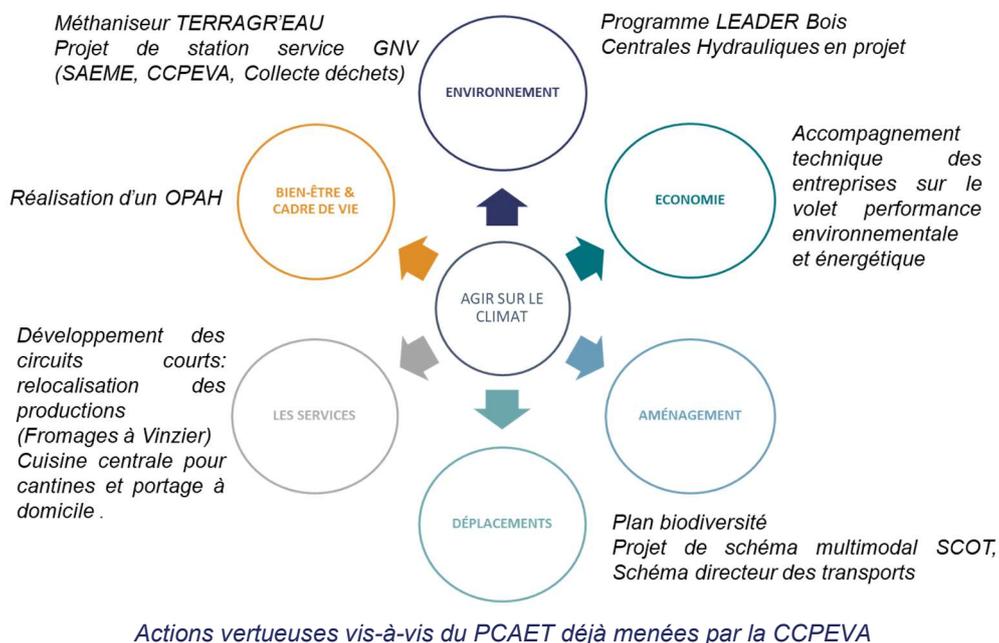
Ce pôle urbain (littoral) et ce pôle touristique (littoral et montagne) sont tous deux essentiels pour l'économie locale. 2/3 des emplois sont situés sur Publier, Evian, et Chatel. A noter le poids considérable de la SAEME (SA des Eaux Minérales d'Évian) qui pèse pour 12% de l'emploi local.

4.1.4. Un territoire engagé

Le Pays d'Évian – Vallée d'Abondance a exprimé la volonté de se doter d'une vision globale et transversale pour œuvrer vers un aménagement durable. Par ailleurs, fière de son environnement et de son patrimoine naturel (Léman, Chablais, zones Natura 2000, ...), la communauté de communes veut faire de la prise en compte des enjeux écologiques l'une des composantes de l'attractivité de son territoire.

C'est dans cette optique que s'inscrit l'élaboration et l'animation d'un projet de territoire qui s'articule autour de plusieurs champs d'intervention et notamment celui de l'environnement via un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le graphique suivant présente pour les différentes thématiques du PCAET les actions vertueuses déjà menées sur le territoire et identifiées lors de la phase de Diagnostic.



II. La démarche de concertation et de co-construction

Le livre blanc de la concertation et de la co-construction retrace le processus mis en place par la Communauté de Communes du Pays d'Évian – vallée d'Abondance afin de mobiliser les parties prenantes du PCAET. Il s'agit d'un document non obligatoire juridiquement. Il a néanmoins été décidé de l'élaborer afin de mettre en valeur le processus volontaire développé par la collectivité pour concerter et co-construire sa démarche. Il se veut transparent sur la méthode employée.

L'élaboration d'un PCAET se fait en 3 phases successives :

- Le **diagnostic territorial** : qui vient faire l'état des lieux du territoire sur les volets de l'air, de l'énergie, et du climat, dont les résultats sont ceux présentés dans la *section II. Synthèse du Plan Climat Air Energie de la communauté de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance*.
- La **stratégie territoriale** : qui vient définir les objectifs et les grands axes stratégiques à horizon 2030 et 2050, qui sont les orientations vers lesquelles le territoire souhaite se projeter.
- Le **plan d'action** : qui vient décliner les objectifs de la stratégie en fiche actions opérationnelles sur les 6 prochaines années avec l'identification des porteurs d'actions, et des outils de suivi.

La réussite de ces 3 phases dépend de la manière dont elles sont construites. Pour répondre au mieux aux attentes et aux spécificités du territoire, la collectivité a souhaité co-construire le PCAET, et à engager une démarche de **concertation** pendant les phases d'élaboration de la stratégie et du plan d'action.



Représentation des différentes phases qui constituent le PCAET

Chronologie

Le Plan Climat Air Energie du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance suit la chronologie schématisée ci-après. Il commence avec **une réunion de cadrage**, point de départ de la démarche. Une **réunion de restitution des diagnostics** intervient à la fin de la première phase de diagnostic territorial. La phase de concertation intervient ensuite, avec **les ateliers de concertation**, en parallèle des phases d'élaboration et **de restitution de la stratégie et du plan d'actions**.

La frise ci-après montre bien que les phases de concertation et les phases de pilotage sont entremêlées et dépendantes les unes des autres.

6 décembre
2018

- **Réunion de cadrage** en *lancement de la démarche*
- Auprès des élus (comité de pilotage) et des agents (comité technique)

6 février
2019

- Réunion de restitution intermédiaire de la *phase 1 : diagnostic*
- Auprès du comité technique

18 février
2019

- **Réunion de restitution finale** de la *phase 1 : diagnostic*
- Auprès du comité de pilotage

5 mars 2019

- **Concertation des services** de la collectivité en *phase 2 : stratégie*
- Atelier de travail sur les actions menées ou à mener

5 mars 2019

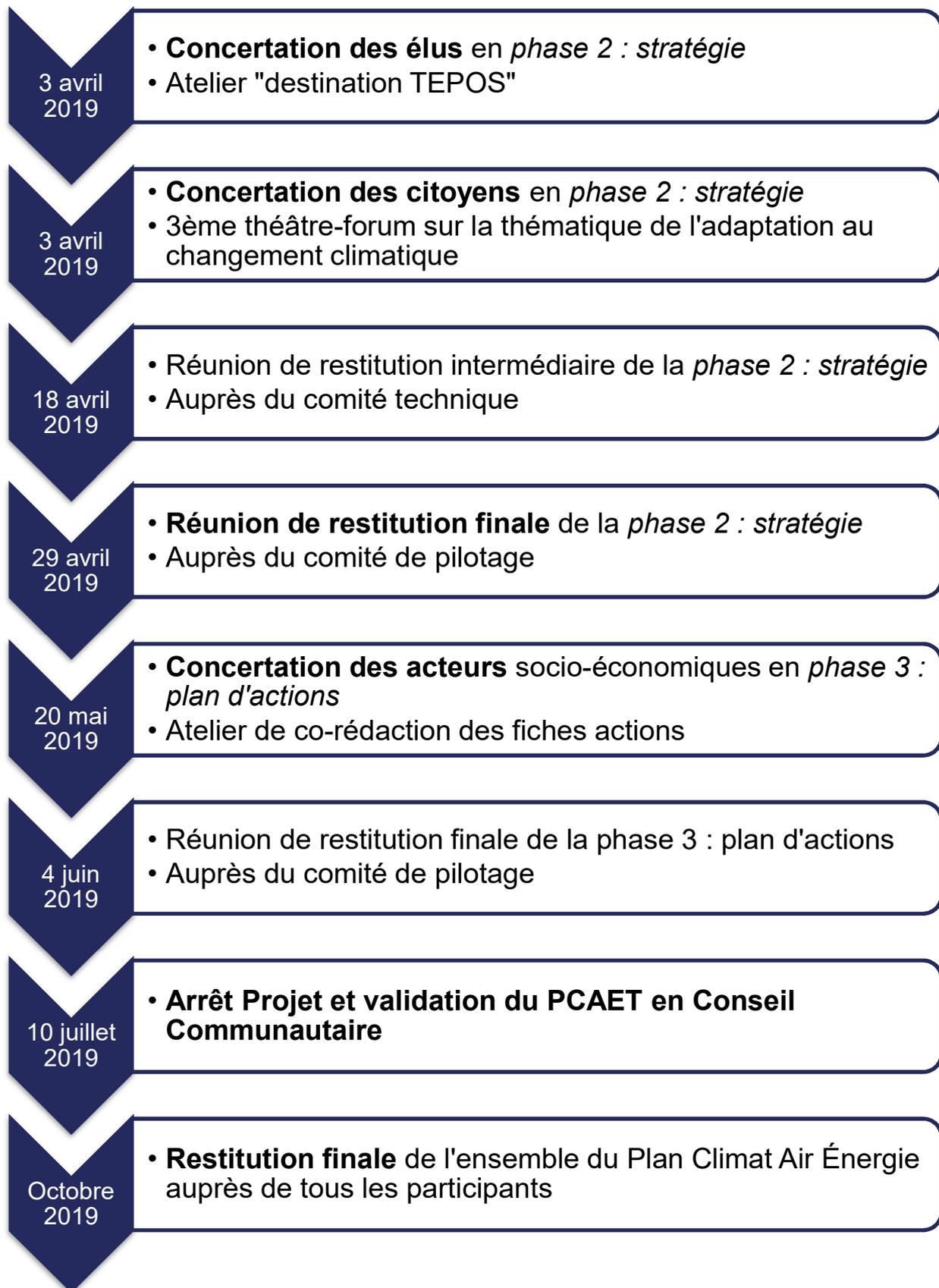
- **Concertation des citoyens** en *phase 2 : stratégie*
- 1er théâtre forum sur la thématique de la mobilité

20 mars
2019

- **Concertation des acteurs** et partenaires en *phase 2 : stratégie*
- Atelier de recensement des actions menées et Atelier des synergies

20 mars
2019

- **Concertation des citoyens** *phase 2 : stratégie*
- 2ème théâtre-forum sur la thématique du bâtiment



Chronologie et thématiques des réunions de la démarche PCAET sur la communauté de communes du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance

1. Réunion de cadrage

La réunion de cadrage a eu lieu le 6 décembre 2018 avec l'équipe projet du PCAET. Ce fut d'abord l'occasion pour les bureaux d'études E6 et BELEM de rencontrer les représentants de l'équipe projet de la CCPEVA qui constituent le comité de pilotage et le comité technique. Les finalités de cette première réunion étaient :

- Convenir du calendrier de la démarche qui doit permettre une restitution du PCAET en juin 2019 pour une validation en janvier 2020. Pour respecter ces objectifs, un planning détaillé pour chacune des réunions a été étudié.
- Convenir de l'organisation globale de la mission et des prochaines étapes (collecte des données, planification, liste des acteurs à mobiliser, identité visuelle, ...).

La collecte des données intervenant avant la fin de l'année 2018, la phase de diagnostic commence pour une présentation des résultats prévues en février 2019.

1. Réunions de pilotage : validation des diagnostics, de la stratégie et du plan d'actions

Chacune des 3 phases comprend une restitution intermédiaire et une restitution finale.

Dispositif	Mobilisation
Validation du diagnostic	22 participants
Validation de la stratégie	14 participants
Validation du plan d'actions	16 participants
Validation de l'ensemble du PCAET	Conseil Communautaire du 10 février 2019

1.1. Restitution de la phase 1 : diagnostic

L'objectif de cette réunion était de présenter les résultats du diagnostic et de partager les enjeux du territoire. Cette restitution a eu lieu le 18 février 2019 en comité de pilotage. Elle a réuni **22 participants**.

La synthèse du diagnostic est présentée pour chacun des volets Air Énergie Climat :

- AIR : Qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques.
- ÉNERGIE : Consommations énergétiques, autonomie énergétique, potentiel de développement des énergies renouvelables.
- CLIMAT : Émissions de gaz à effet de serre, séquestration carbone par les sols et les végétaux, vulnérabilité et adaptation au changement climatique.

1.2. Restitution de la phase 2 : stratégie

L'objectif de cette réunion était de présenter les choix stratégiques dans lesquels le territoire doit s'inscrire. Cette restitution a eu lieu le 29 avril 2019 en comité de pilotage. Elle a réuni 14 participants

La réflexion sur la stratégie est inspirée de plusieurs éléments, qui ont été abordés en début de réunion :

- Un rappel des étapes de la concertation et des attentes du territoire qui en sont ressorties.
- Un rappel des chiffres clés et des enjeux du diagnostic territorial
- Un rappel des objectifs nationaux (LTEPCV) et régionaux (SRADDET).

1.3. Restitution de la phase 3 : plan d'actions

L'objectif de cette réunion était de présenter le programme d'actions du territoire pour les 6 prochaines années. Cette restitution a eu lieu le 4 juin 2019 en comité de pilotage. Elle a réuni **16 participants**.

Le plan d'actions s'inspire de plusieurs éléments, qui ont été abordés en début de réunion :

- Un rappel des étapes de la concertation et de la co-construction
- Un rappel des axes stratégiques validés auxquels devra répondre le plan d'actions

Pour chacun de ces axes, plusieurs actions et sous actions ont été proposées.

2. Réunions de concertation et la co-construction

La concertation a été une étape essentielle dans l'élaboration des phases de stratégie et de plan d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance. Les résultats du diagnostic, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la vulnérabilité au changement climatique ont en effet démontré que seules, les sphères de compétences de la Communauté de Communes pourraient difficilement atteindre les objectifs. Partant de cette observation, l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire semblait indéniable.

LA CONCERTATION : c'est informer, écouter et prendre en compte

« La concertation est un processus de construction collective d'un projet avec les acteurs concernés : c'est un enrichissement du processus de décision, par l'implication des personnes concernées. Concorder, c'est aussi être prêt à revisiter le contenu d'un projet, cela implique d'avoir envie de le mettre en discussion en profondeur, de permettre une confrontation et une explicitation des points de vue des acteurs. La concertation est alors pleinement réalisée lorsqu'elle permet la co-construction. C'est-à-dire que ceux qui sont habituellement vus comme les destinataires d'action engagées par des autorités compétentes se trouvent réinvestis de la capacité d'intervenir sur la définition de ces actions ». (Source : ADEME)

La Communauté de Communes s'est attachée à mobiliser les services de la collectivité, les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les partenaires stratégiques du territoire afin de faire émerger des propositions d'actions complémentaires. Pour cela, plusieurs ateliers ont été organisés avec des méthodes de concertation différentes en fonction des participants :

- Un atelier avec les services de la Communauté de communes pour discuter des actions pertinentes ou défavorables vis-à-vis des enjeux du PCAET, et celles qu'ils pourraient mettre en œuvre.
- 3 ateliers avec les acteurs et partenaires du territoire, pour recueillir les actions existantes et qui ne seraient pas forcément connues de la collectivité, et travailler sur la mise en place de synergies entre acteurs.
- De nombreux entretiens complémentaires avec des acteurs spécifiques du territoire ont été menés pour compléter le processus.

- Un atelier « Destination TEPOS » avec les élus du territoire pour travailler sur les thématiques des réductions de consommations et de production d'énergie renouvelable et débattre des différents chemins possibles.
- 3 réunions citoyennes sous la forme de « Théâtre Forum » pour recueillir la perception du territoire auprès des habitants et leur vision d'avenir.
- Une enquête en ligne auprès du grand public.

Le détail et les résultats de chacune de ces réunions sont exposés ci-après.

2.1. Concertation avec les services de la collectivité

Dispositif	Mobilisation
Recueil d'actions	10 participants 27 propositions d'actions

2.1.1. Recensement des actions réalisées et en projet

Cette réunion a eu lieu le 5 mars 2019 auprès des services de la communauté de communes et réunit **10 participants**. L'objectif était de :

- Partager le diagnostic
- Recueillir les actions menées par les services et réfléchir aux potentielles actions qu'ils pourraient mener.
- Favoriser l'engagement des participants et ainsi permettre l'appropriation du futur plan d'actions en sensibilisant
- Créer de la cohésion et permettre la co-construction d'une stratégie interne

Pour cela, l'atelier s'est déroulé en 2 temps. Tout d'abord, les résultats du diagnostic ont été présentés par l'intermédiaire d'un quizz ou les participants étaient amenés à réfléchir sur les enjeux de leur territoire. Puis l'animation de groupes de travail permettait aux participants d'identifier les actions menées sur leur territoire en lien avec les enjeux du PCAET (pertinentes ou défavorables). Ils identifiaient ensuite les actions déjà menées par les services puis celles qu'ils pourraient mettre en œuvre. Ce recueil d'actions avait pour objectif d'avoir une vision globale du degré de mobilisation actuel des services, ainsi que de leur mobilisation à venir dans le cadre du PCAET.

L'atelier a permis de récolter **27 propositions d'actions** que les services pourraient/aimeraient mettre en œuvre dans le cadre du PCAET.

Question 1

D'où proviennent la majorité des consommations d'énergie du territoire ?

- Des déplacements de personnes
- Des industries
- Des logements
- Du secteur tertiaire



L'atelier prend tout d'abord la forme d'un quizz (à gauche) puis d'un temps de réflexion sur la mise en place d'actions par les services de la collectivité (à droite)

2.1. Concertation des acteurs socio-économiques

Dispositif	Mobilisation
Recueil des actions & Atelier des synergies	38 acteurs 80 synergies
Corédaction des fiches actions	15 participants 19 Fiches-Actions complétées

2.1.1. Recensement des actions réalisées et en projet

Cette réunion a eu lieu le 20 mars 2019 auprès des acteurs du territoire (acteurs privés, organismes publics, associations, élus). Elle a réuni 38 participants.

L'objectif était d'animer des groupes de travail autour des actions déjà menées (ou en cours d'élaboration) par les différents acteurs présents sur le territoire de la CCPEVA, en lien avec les enjeux du PCAET. Ce recueil a permis d'avoir une vision d'ensemble de toutes les actions pertinentes sur le territoire, au regard du Plan Climat Air Energie. Que ce soit du point de vue de la collectivité, du bureau d'étude en charge du PCAET ou des acteurs eux-mêmes, beaucoup d'initiatives n'étaient pas ou peu connu. Le fait d'échanger sur ces sujets a permis aux acteurs de prendre conscience de ce qui existe, de partager des retours d'expériences, et de préparer l'atelier des synergies de l'après-midi (partie suivante).

Le recueil de toutes ces initiatives a été référencé sur une timeline interactive (frise chronologique). Elle recense les **44 actions** en indiquant leur temporalité, une brève explication ainsi que les liens et contacts pour en savoir plus. Cette timeline est accessible à l'adresse suivante :

https://cdn.knightlab.com/libs/timeline3/latest/embed/index.html?source=1zAjt0HmvfMbMyGzDMATJKSNvQ7KEtfoqpPffM0157il&font=Default&lang=en&initial_zoom=2&height=650



VALORISATION DES
BOUES PAPIETIERES
PAR LA PAPERIE
DU LEMAN

#Valorisation des déchets #compostage avancé #dépollution

edaphos.ch/

2018

VALORISATION DE DÉCHETS ORGANIQUE ET DÉPOLLUTION BIOLOGIQUE DES SOLS PAR LES SOCIÉTÉS EDAPHOS ET YPHEN

Solutions de valorisation de déchets organiques, et de
dépollution biologique des sols (bureau d'ingénieur
Edaphos). Production de substrats à partir de déchets et
de produits de la forêt (société française ypHen)



AMÉLIORATION DU
PARC ANCIEN DE
L'HABITAT PAR LA
SOCIÉTÉ BONNIN -
BEHARICI

Exemple d'une initiative du territoire répertoriée sur la timeline à l'année 2018

2.1.1. Atelier des synergies

Cette réunion a eu lieu le 20 mars 2019 auprès des acteurs du territoire (acteurs privés, organismes publics, associations, élus). Elle réunit 38 participants. Elle s'est déroulée l'après-midi et était précédée le matin de l'atelier de recueil d'actions (partie précédente).

Après avoir travaillé sur les actions existantes sur le territoire, le but de l'atelier des synergies était d'encourager la réalisation de nouvelles actions. Pour cela, les acteurs étaient invités à renseigner sur des panneaux les ressources qu'ils recherchent, ou qu'ils proposent. C'est ainsi que plus de **80 synergies** potentielles ont été identifiées.



Atelier de travail sur les synergies possibles entre les acteurs du territoire

2.1.2. Co rédaction des futures actions

Les acteurs du territoire (acteurs privés, organismes publics, associations, élus) étaient conviés à une réunion de travail opérationnelle de co rédaction des fiches actions à inscrire dans le PCAET (porteurs, financement, outil de suivi, ...). Cette réunion a eu lieu le 20 mai 2019, et a réuni **15 participants**.



Atelier de travail de co rédaction des fiches actions

L'atelier a permis la **rédaction de 19 Fiches Actions** par 15 acteurs du territoire ayant des profils variés.

Axes Stratégiques	Actions issues de l'Atelier
Un territoire sobre et efficace en Energie	Maintenir et développer Terragr'eau Développer les centrales villageoises Création d'une plateforme de rénovation énergétique (PTRE) Structurer la filière bois énergie du territoire
Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables	Développer les véhicules TC hydrogène et bioGNV Construire la mobilité transfrontalière Mettre en œuvre le schéma de mobilité
Un territoire d'économie locale et circulaire	Développer le recyclage des filets de pêche Développer le recyclage et la collecte des déchets Développer la valorisation des déchets Développer les jardins partagés Démarrer le projet Ressourcerie Mettre en place un territoire zéro chômeur
Un territoire adapté au climat de demain	Mettre en place des échanges de foncier agricole entre exploitants Accompagner les exploitations agricoles dans l'adaptation au changement climatique Développer la gestion durable des forêts
Conforter l'exemplarité du territoire et des collectivités	Mener des actions de sensibilisation sur les thématiques PCAET Développer l'exemplarité des collectivités Développer un réseau de relais locaux pour la communication

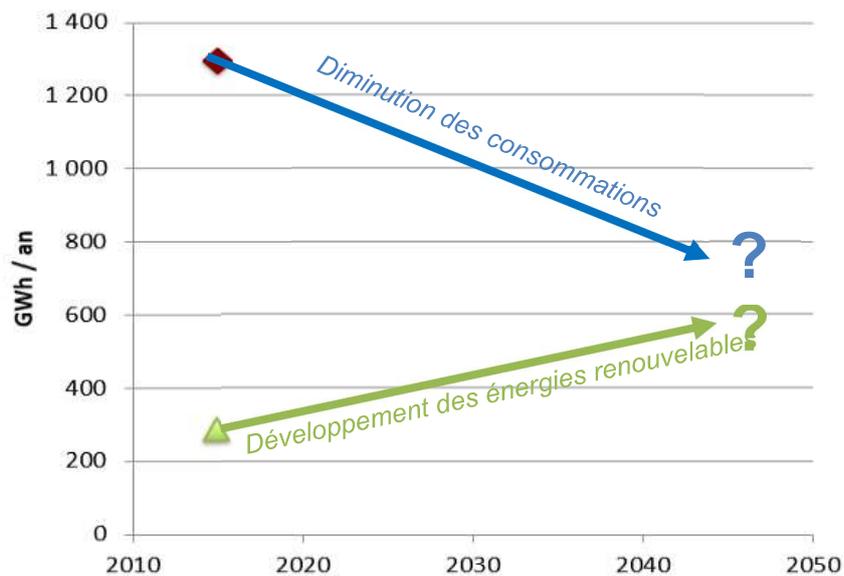
2.1. Concertation avec les élus

2.1.1. Atelier « Destination TEPOS »

Dispositif	Mobilisation
Destination TEPOS	11 élus 36 pistes d'actions débattues (sous forme de cartes à poser)

Cette réunion a eu lieu le 3 avril 2019 et a réuni 11 élus. L'objectif était de réfléchir à la transition énergétique du territoire : est-il envisageable de réduire les consommations énergétiques et de développer la production en énergie renouvelable pour tendre vers un « territoire à énergie positive » (territoire TEPOS) ?

Pour réfléchir à cet objectif, les élus ont manipulé un support de réflexion appelé « **Destination TEPOS** ». Les consommations énergétiques du territoire étaient représentées, par secteur, sur un côté du damier. Les potentialités de production ENR étaient représentées de l'autre côté. Chaque case du damier représentait une certaine quantité d'énergie à réduire ou à produire, et le but était de placer sur ces cases un certain nombre de cartes correspondant à des actions de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables.



La réduction des consommations (en bleu) et l'augmentation de la production ENR (en vert) fait tendre le territoire vers l'objectif "TEPOS"

#PlanClimatCCPEVA
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERROITOIRES

PCAET CCPEVA
**ANIMATION
DESTINATION TEPOS**

DESTINATION
TEPOS
Vous avez les cartes en main !

ECONOMIES D'ÉNERGIE A 2030

HABITAT	TERTIAIRE
	FRET
INDUSTRIE	DEPLACEMENTS

3200 maisons ou 190 bâtiments équipés

Rénover 2000 appartements au niveau basse consommation

PEYS D'EVION
VALLEE D'ABONDANCE

E6

Le damier (à gauche) et les cartes à poser (à droite)

Le support de réflexion a été manipulé par différents groupes de travail, qui n'ont pas choisi les mêmes actions pour tendre vers l'objectif d'un territoire TEPOS. Cet exercice a favorisé les échanges et les débats. Ces retours ont nourri une stratégie et un plan d'actions en adéquation avec les attentes du territoire.



Un groupe d'élus en train de manipuler l'outil pendant l'atelier

2.2. Concertation avec les citoyens

Dispositif	Mobilisation
Défis-familles	44 familles dans le défi « énergie positive » et 53 familles dans le défi « zéro déchets »
Questionnaire en ligne	286 réponses 79 suggestions pour contribuer aux projets du PCAET
Théâtre forum	35 citoyens 6 saynètes jouées et débattues

2.2.1. Les défis familles

La communauté de communes a lancé en décembre 2018 deux défis ludiques à ses habitants : le défi « Famille zéro déchet » et le défi « Famille à énergie positive » (le terme « Famille » devant être pris dans son sens le plus large : familles avec enfants, couples, célibataires...). Ces outils d'animation territoriale ont été lancés sur toute la période de la phase études du PCAET (du diagnostic à la rédaction du programme d'actions). Chaque mois, pendant toute la période des défis (**de décembre 2018 à mai 2019**), des animations ont été proposées aux familles participantes.

44 familles se sont lancées dans le défi « Énergie positive ».

53 familles se sont lancées dans le défi « Zéro déchet ».

Les défis familles « énergie positive » et « zéro déchet » constituaient à plusieurs égards une brique indispensable à la transition énergétique du territoire :

- outils d'animation territoriale et d'accompagnement des politiques locales qui entretiennent une saine émulation,
- outils de sensibilisation à destination des ménages sur la maîtrise de l'énergie et la gestion des déchets et sur les bénéfices qu'ils peuvent en tirer,
- outils qui permettent de nouer ou de consolider des partenariats entre l'intercommunalité, les associations de terrain, et les initiatives citoyennes autour des enjeux de transitions.

Comment fonctionnaient les défis ?

« **Famille zéro déchet** » : les familles participantes devaient peser leurs poubelles en début de défi puis elles étaient invitées à mettre en place 1 écogeste par mois afin d'arriver à la plus petite poubelle possible. Une plateforme en ligne permettait d'entrer les chiffres des pesées, de créer du lien entre les participants et leur permettre d'échanger. En fin de défi le poids moyen des poubelles a baissé de 30%.

« **Famille à énergie positive** » : les familles ont été regroupées en équipe afin de rendre le défi plus convivial et motivant. Chaque famille a quantifié, en début de défi, sa consommation d'énergie domestique (électricité, chauffage). L'objectif était d'appliquer de nouveaux écogestes afin d'atteindre au moins 8 % d'économie d'énergie par équipe : les équipes ont réalisés en moyenne 28% d'économie d'énergie !



Figure 3 : Affiche des Défis "Famille zéro déchets"

Quelles animations ont été proposées?

De décembre 2018 à mai 2019, plusieurs temps de rencontre et ateliers ont permis à tous d'évoluer pas à pas dans leur démarche citoyenne :

- ✓ 12 décembre 2018 : soirée de lancement à Champanges et remise des kits de démarrage.
- ✓ 19 décembre 2018 : atelier « Do It Yourself » pour tendre vers un Noël zéro déchet.

- ✓ 19 janvier 2019 : diffusion du film-documentaire *Après Demain* de Cyril Dion et Laure Noualhat au cinéma de Thollon-les-Mémises. Formation des capitaines du défi « Famille à énergie positive ».
- ✓ 15 février 2019 : formation des capitaines du « Famille à énergie positive » à l'utilisation des outils de la mallette « thermokit » composée d'une caméra thermique, d'un débitmètre, d'un wattmètre et d'un luxmètre.
- ✓ 15 avril au 8 mars : les thermokits ont circulé dans les familles désirant expertiser leur logement.
- ✓ 20 février 2019 : atelier « Do It Yourself couture et jardinage au naturel ».
- ✓ 9 mars 2019 : analyses individuelles des clichés de la caméra thermique par un conseiller énergie.
- ✓ Du 3 avril au 15 mai : campagne « adopte une poule ! ».
- ✓ 4 mai 2019 : visite du site de méthanisation-compostage Terragr'Eau à Vinzier
- ✓ 25 mai 2019 : atelier qualité air intérieur et fabrication de produits éco-ménagers.

Quel est le bilan?

Après presque 6 mois d'expérience, les résultats sont les suivants :

« Familles zéro déchet »

- ✓ Le poids moyen des poubelles d'une famille participante (ordures ménagères + verre + emballages + déchetterie) est passé de 34,6kg par mois en début de défi à 24,1kg en fin de défi, soit une baisse de 30%.
- ✓ A la fin du défi, 5 familles réussissent à produire moins d'1kg d'ordures ménagères par mois.
- ✓ Les « Familles zéro déchets » ont changé leur façon de consommer certains produits et ont énormément parlé de leur démarche dans leur entourage.

« Familles à énergie positive »

- ✓ Le challenge à relever était d'atteindre au moins 8 % d'économie d'énergie sur cette période hivernale. Sans effectuer de travaux et sans se mettre dans des situations d'inconfort, les équipes ont réalisé en moyenne 28% d'économie d'énergie !
- ✓ Ces économies collectives représentent 105 000 kWh, soit 16t de CO² évités. Cela correspond à 800 allers retours Évian – Annecy en Clio ou 4 tours de la Terre !
- ✓ Les nouveaux éco-gestes adoptés permettent aux « Familles à énergie positive » de prévoir une économie moyenne de 360 € sur leurs factures énergétiques à la fin de l'année.

2.2.2. Un questionnaire en ligne

Un questionnaire a été mis en ligne pendant toute la phase de diagnostic du PCAET (du 30 janvier 2019 au 4 mars 2019) avec pour objectifs :

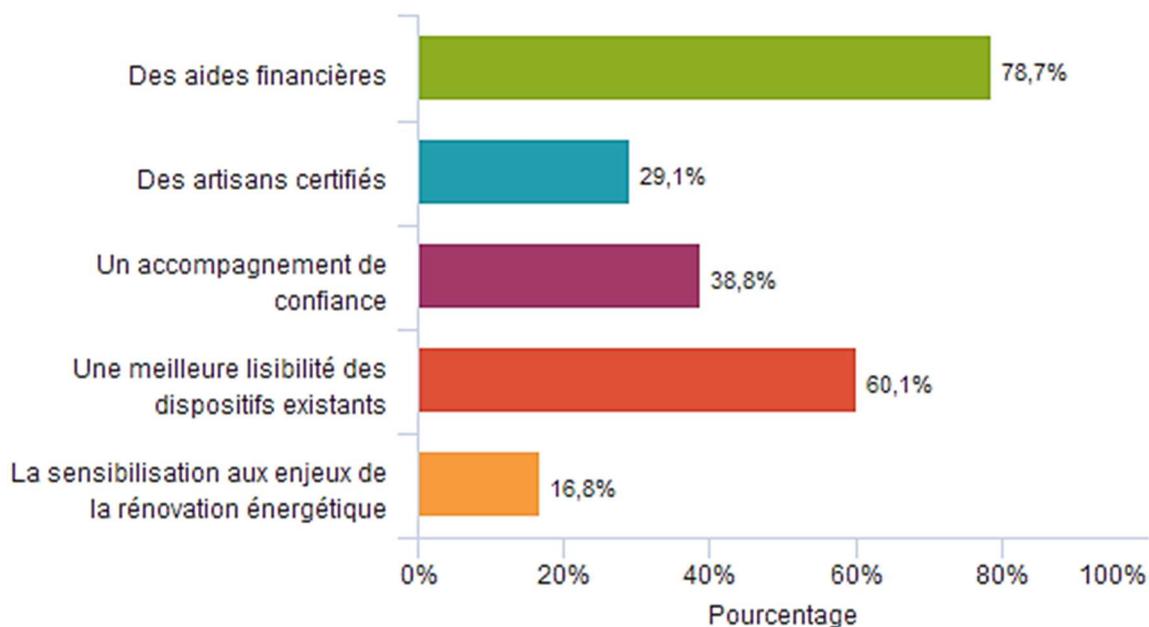
- D'identifier des personnes ressources (associations, professionnels, particuliers...),
- D'identifier le degré de sensibilisation des citoyens,
- De faire émerger des idées innovantes portées par la société civile,
- D'anticiper d'éventuelles études complémentaires à réaliser pour approfondir des thématiques à la demande des citoyens

Le questionnaire a reçu **286 réponses** (224 habitants, 22 entreprises et professionnels, 17 élus, 10 associations et 8 « autres »).

Ce questionnaire était accessible en ligne et a permis ainsi de récolter des avis et propositions via un autre vecteur que l'organisation d'ateliers.

Le bilan est positif, l'enquête a pu à la fois recueillir les perceptions des citoyens et leurs suggestions à intégrer dans un programme d'actions. Dans l'exemple ci-dessous, concernant la transition énergétique de l'habitat, on distingue deux freins à sa mise en œuvre : l'aspect économique, et le manque d'information concernant les dispositifs existants.

Réponses à la question : qu'est-ce qui vous déciderait à vous lancer dans une rénovation énergétique ?



Une des analyses de l'enquête sur la question énergétique

2.2.3. Le théâtre forum

Afin de sensibiliser les citoyens à la démarche du PCAET de leur territoire et de recueillir leur vision, des animations du type « Théâtre - Forum » ont été organisées. Les thèmes retenus étaient les suivants : **mobilité, habitat, et adaptation au changement climatique**. Afin de mener à bien ces réunions, deux comédiens locaux intervenaient en présentant à chaque réunion deux saynètes par thématique.

Le principe était le suivant :

- Le bureau d'étude présentait rapidement les enjeux globaux et les résultats du profil Climat Air Énergie du territoire, en lien avec la thématique.
- Les comédiens jouaient une première saynète d'environ 10 minutes dans le but de faire réagir sur un thème illustrant des sujets problématiques du territoire
- L'assistance était conviée à intervenir à des moments clés où elle pensait pouvoir prendre la parole afin de démontrer son point de vue. Le consultant et le meneur de l'animation de la troupe de théâtre coordonnaient les échanges avec les citoyens.

Cette méthode d'animation participative a permis de décomplexer la parole et, pour le bureau d'étude extérieur au territoire, de recueillir les problèmes soulevés par les citoyens et leur vision du territoire, souvent différente de ceux qui y travaillent (acteurs).

2.2.3.1. Théâtre-forum sur la thématique de la mobilité

Cette réunion citoyenne a eu lieu le 5 mars 2019 à Champanges. Elle a réuni 13 citoyens, 2 acteurs, ainsi que l'équipe projet du PCAET composée du comité technique et du bureau d'étude.

2.2.3.2. *Théâtre-forum sur la thématique de l'habitat*

Cette réunion citoyenne a eu lieu le 20 mars 2019 à Chevenoz. Elle a réuni 16 citoyens, 2 acteurs, ainsi que l'équipe projet du PCAET composée du comité technique et du bureau d'étude.

Cette deuxième soirée théâtre-forum avait pour thème celui de l'habitat et son rôle dans la transition énergétique.

2.2.3.3. *Théâtre-forum sur la thématique de l'adaptation au changement climatique*

Cette réunion citoyenne a eu lieu le 3 avril 2019 à Bernex. Elle a réuni 6 citoyens, 2 acteurs, ainsi que l'équipe projet du PCAET composée du comité technique et du bureau d'étude.

Cette troisième et dernière soirée théâtre-forum avait pour thème celui de l'adaptation au changement climatique.

Tous ces ateliers ont permis de recueillir de multiples pistes de réflexions et propositions d'actions qui sont répertoriées dans la partie suivante.

III. Proposition d'actions issues de la concertation

Le travail de concertation présenté dans la partie III est synthétisé ici :

Chiffres clés – Bilan de la concertation

Les **8 réunions** de concertation organisées par la Communauté de Communes du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance, ainsi que les entretiens restreints ont mobilisé environ **109 personnes** (*une personne ayant participé à plusieurs réunions est comptabilisée à chacune des réunions*). De plus, 286 personnes se sont exprimées via le questionnaire en ligne.

149 propositions initiales d'actions ont découlé des réunions et des différents temps de co-construction. Certaines propositions, parce qu'elles sont émises par des interlocuteurs différents, peuvent se recouper. A total, ce sont **94 propositions** qui sont répertoriées ici et réparties dans un premier temps sous **5 grandes thématiques** :

- Économie locale et circulaire
- Urbanisme et mobilité
- Sobriété et efficacité énergétique
- Adaptation au changement climatique.
- Exemplarité du territoire et de la collectivité

La compilation des résultats de la concertation et co-construction présentée ci-après a permis aux membres du Comité de Pilotage d'avoir une lecture exhaustive des avis recueillis et des perceptions de chacun, et de les assister dans la sélection des actions prioritaires à mettre en place sur le territoire. Ci-après, les actions proposées sous les 5 thématiques :

1. Économie locale et circulaire

Réemploi et réparation :

- Créer une ressourcerie

Valorisation des déchets :

- Optimiser la collecte des déchets
- Sensibiliser sur le tri des déchets
- Développer la valorisation des déchets organiques
- Développer la valorisation des déchets minéraux
- Développer la valorisation des boues papetières
- Développer un système de collecte des déchets plastiques lacustres
- Développer un système de recyclage des filets de pêche usagés

Circuits courts et locaux :

- Favoriser l'approvisionnement locale pour la cuisine centrale
- Mettre en place un label spécifique pour les producteurs locaux
- Optimiser les ressources humaines locales pour le projet de Pays d'Art et d'Histoire
- Développer et soutenir l'agriculture locale
- Structurer les filières alimentaires locales

- Favoriser les rencontres de l'alimentation durable
- Développer le Plan d'Alimentation Territorial (PAT)

Initiatives locales :

- Mettre en place un répertoire des initiatives durables
- Développer les réseaux associatifs et citoyens existants
- Valoriser les compétences existantes et disponibles
- Favoriser l'intervention des acteurs locaux dans un processus complet (construction, production, distribution, traitement des déchets)
- Développer une monnaie locale
- Développer une offre de tourisme de proximité pour les habitants du territoire
- Développer le contrat local de santé
- Trouver des relais locaux pour l'animation et la communication autour du PCAET
- Apporter les services structurants au plus près des entreprises

2. Urbanisme et mobilité durable

Habitat :

- Mettre en place un dispositif et un programme d'aide à la rénovation

Diminuer l'usage de la voiture individuelle :

- Mettre en place le schéma des transports de la CCPEVA
- Développer des plans de mobilité entreprises
- Expérimenter des journées sans voitures
- Mettre en accord le futur PLUi avec les enjeux du PCAET
- Intégrer les ZAE à l'environnement

Transport en commun :

- Mettre en œuvre la gratuité des transports en commun
- Relancer la culture « transport en commun » par la sensibilisation
- Développer le transport lacustre
- Étudier la réouverture de la ligne ferroviaire du Tonkin (RER sud Léman)

Véhicule alternatif :

- Promouvoir des solutions alternatives type autopartage
- Mettre en place des routes solaires (Watt Way)
- Mettre en place des stations biogaz et hydrogène
- Déployer des bornes de recharges électriques
- Renouveler le parc des transporteurs, des bus vers des bus moins polluants, bioGNV ou Hydrogène

Mobilité douce :

- Inciter les entreprises et administrations à la mobilité douce
- Convertir les infrastructures existantes et non utilisées en voies douces

- Promouvoir les anciens modes de transport (hippomobile) pour le ramassage scolaire, la collecte des déchets.
- Aménager des voies cyclables
- Développer des modes doux nautiques

3. Sobriété et efficacité énergétique

Réduction des consommations :

- Développer l'outil Web Energie
- Encourager la maîtrise de l'énergie pour les entreprises et industries

Rénovation énergétique :

- Développer un dispositif et/ou un programme d'aide à la rénovation énergétique
- Rénover du parc ancien, des logements sociaux, des bâtiments publics
- Communiquer et sensibiliser autour de la rénovation (aides, subventions européennes, ...)

Nouvelles infrastructures :

- Développer le réseau de gaz
- Créer des lieux d'habitat participatif
- Développer les constructions de BEPOS (bâtiment à énergie positive)

Production d'énergie renouvelable :

- Réaliser un cadastre solaire du territoire et une cartographie infrarouge du patrimoine bâti
- Développer l'implantation raisonnée du solaire photovoltaïque en toiture
- Préciser les potentiels sur les turbinages des eaux potables, sur les réseaux AEP
- Valoriser les compétences existantes pour le bois-énergie
- Favoriser et accompagner les projets d'autoconsommation collective d'électricité (pédagogie, mise en place, ...)
- Maintenir et développer le projet de méthanisation Terragr'eau
- Développer les centrales photovoltaïques villageoises

4. Adaptation au climat de demain

Modes de cultures raisonnés :

- Développer les jardins partagés naturels, les composteurs collectifs, les jardins pédagogiques et comestibles, les ateliers de jardinage itinérants, un réseau de jardinage écologique, ...
- Développer le paillage
- Gérer la ressource foncière agricole et les échanges entre exploitants
- Accompagner techniquement les exploitations agricoles pour leur adaptation

Stocker le carbone dans le sol et les végétaux :

- Intégrer les exigences de végétalisation aux documents d'urbanisme
- Développer la compensation carbone volontaire

- Structure la filière bois (bois-énergie, bois-œuvre), conseiller pour l'exploitation raisonnée des forêts et la gestion durable des forêts privées, ...
- Améliorer les dessertes forestières
- Développer les débouchés du bois
- Construire en bois local
- Développer des alternatives pour l'assainissement individuel : par les plantes

Adapter les pratiques au changement climatique :

- Mener des études sur l'adaptation de la pratique du ski aux enjeux du changement climatique pour les stations de basse altitude
- Adapter les essences (forêts) au climat de demain
- Améliorer la gestion et la protection de la ressource en eau

5. Exemplarité du territoire et de la collectivité

Sensibilisation des citoyens :

- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation sur les thèmes du PCAET à destination du grand public, des scolaires, ...
- Favoriser l'expérimentation pour entraîner les changements comportementaux
- Favoriser l'expérimentation pour développer les nouvelles technologies
- Mettre en œuvre et coconstruire un agenda 21
- Poursuivre les « Défis Familles »
- Développer le rapport entre les communes et les citoyens, et l'animation à l'échelle communale
- Développer les relais locaux pour l'animation

Organisation de la collectivité :

- Développer la collaboration avec les territoires voisins pour le développement de solutions
- Développer les synergies entre les 3 EPCI du Chablais
- Intégrer les outils SIG pour une meilleure connaissance du territoire sur ces sujets
- Optimiser la mobilité pour les agents et les véhicules de la CCPEVA
- Optimiser le stockage des données informatiques
- Réduire les consommations de l'éclairage public
- Réduire la consommation de papier pour les actions de sensibilisation
- Intégrer les enjeux environnementaux dans le processus politique
- Développer une transversalité entre le service environnement et les autres services
- Produire de l'énergie renouvelable sur les bâtiments de la CCPEVA
- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments de la CCPEVA

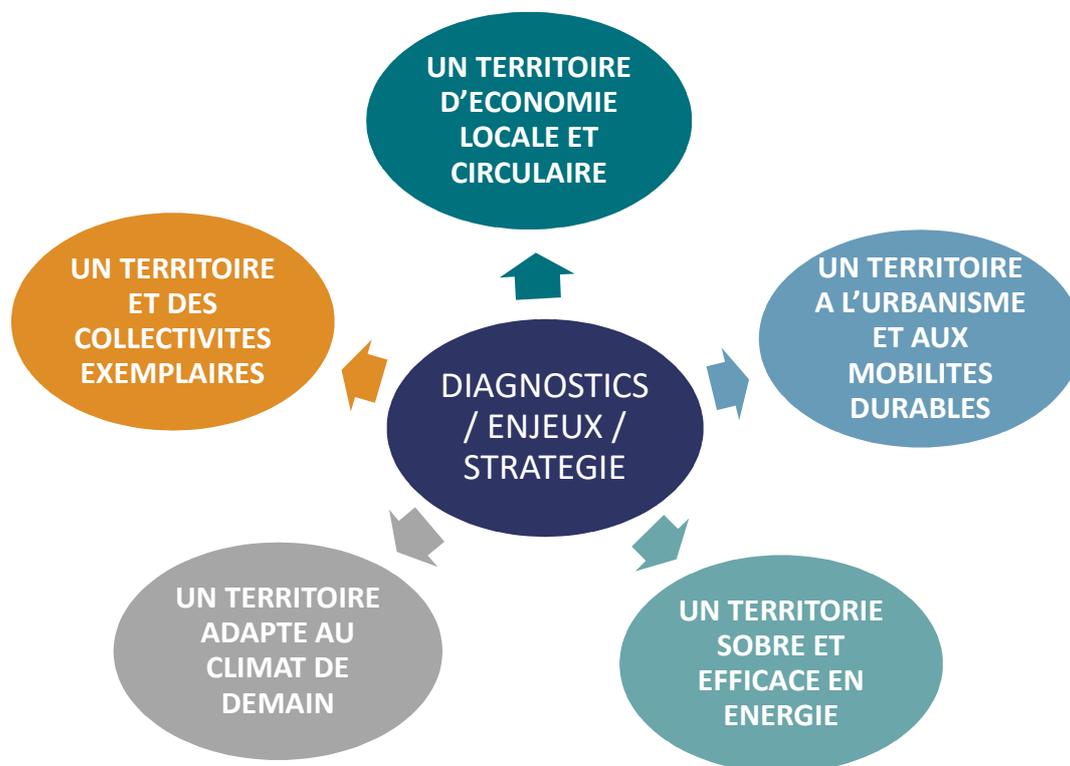
IV. Stratégie et actions prioritaires retenues

Ainsi, à la suite de la phase de diagnostic, de concertation et co-construction, les élus, convaincus des potentialités de leur territoire et de l'attractivité associée à une politique environnementale ambitieuse, ont choisi de fixer pour le territoire plusieurs objectifs.

Tout d'abord, celui d'être Territoire à Énergie Positive en 2050 (TEPOS). Ceci implique de diminuer au maximum les consommations énergétiques, et de compenser le reste par une production locale et renouvelable d'énergie. En parvenant à baisser les consommations énergétiques du territoire et en accroissant la production d'énergie renouvelable, le territoire répondra à de nombreux enjeux soulevés par la Transition énergétique (notamment la baisse des émissions de GES).

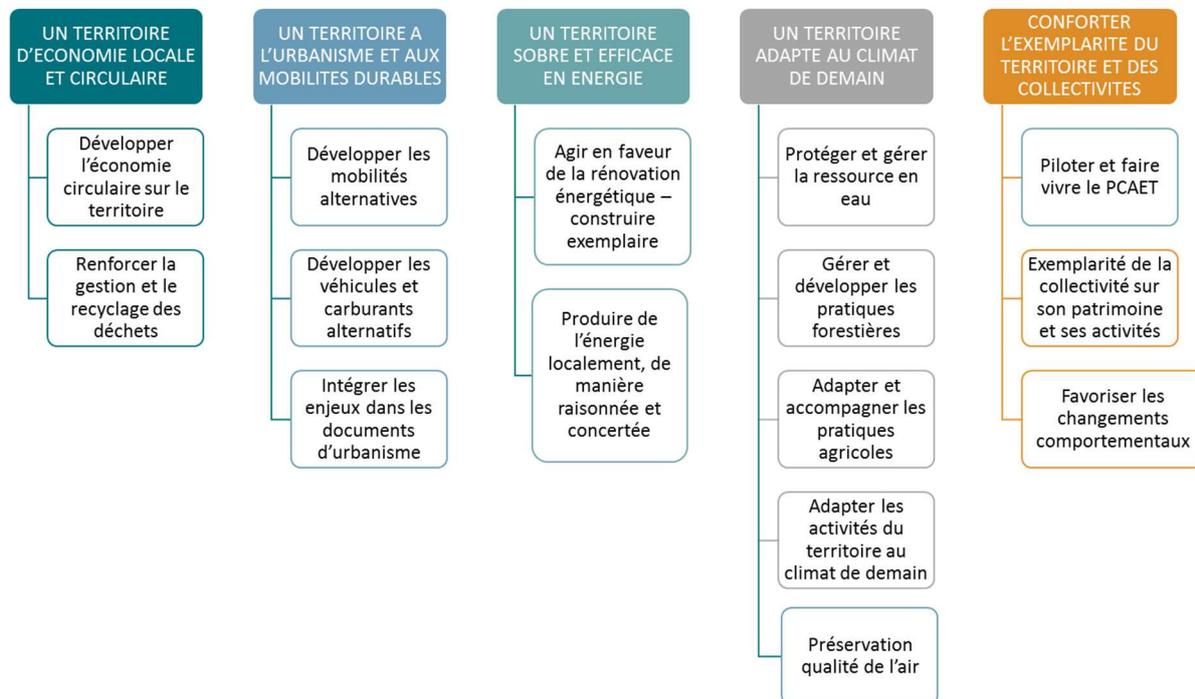
La Communauté de Communes souhaite également agir sur une sensibilisation plus large aux enjeux Climat-Air-Énergie et sur l'atténuation de la vulnérabilité et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Elle souhaite également engager tout son territoire dans une dynamique territoriale positive en faveur de la transition énergétique et écologique. Pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre la stratégie, un plan d'actions intégrant 5 axes stratégiques a donc été développé :

- Axe 1 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire
- Axe 2 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables
- Axe 3 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie
- Axe 4 : Vers un territoire adapté au climat de demain
- Axe 5 : Vers un territoire et des collectivités exemplaires



Axes stratégiques du PCAET du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance

Chaque axe stratégique est décliné en orientations opérationnelles et en actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi, à partir de la synthèse des propositions issues de la concertation, 94 pistes d'actions ont été étudiées. Après regroupement des propositions complémentaires et choix des élus, 62 sous-actions ont été retenues, elles-mêmes regroupées dans 15 actions, définies sur la base des enjeux identifiés sur le territoire.



Classification des 15 actions parmi les 5 axes stratégiques

Ces sous-actions et ces 15 actions (numérotées) sont détaillées de la manière suivante par orientation stratégique et par objectif :

Axe 1 : Vers un territoire d'économie locale et circulaire

1. Développer l'économie circulaire sur le territoire

- Etude de faisabilité pour création d'une cuisine centrale avec approvisionnement local
- Création d'une fruitière sur le territoire pour soutenir la filière lait
- Porter la démarche « Léman Upcycling » : valorisation des déchets plastiques lacustres dans un schéma d'économie circulaire.
- Création d'une ressourcerie
- Dynamiser et développer la vente de produits locaux sur le territoire
- Développer l'activité des artisans locaux du bâtiment
- Développer la collecte et le recyclage des filets de pêche usagés

2. Renforcer la gestion et le recyclage des déchets

- Sensibiliser au tri et à la valorisation des déchets
- Améliorer la stratégie de gestion des déchets
- Développer les composteurs collectifs

Axe 2 : Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

3. Développer les mobilités alternatives

- Mettre en œuvre le schéma directeur des transports
- Inciter les entreprises à déployer un plan de mobilité

4. Développer les véhicules et carburants alternatifs

- Mettre en place une station de bioGNV
- Poursuivre le renouvellement du parc des transporteurs vers des solutions décarbonées
- Déployer des bornes de recharges électriques

5. Intégrer les enjeux dans les documents d'urbanisme

- Accompagner la construction de quartiers bas carbone

Axe 3 : Vers un territoire sobre et efficace en énergie

6. Agir en faveur de la rénovation énergétique - construction exemplaire

- Accompagner le lancement de l'Espace Info Energie
- Mettre en place et organiser une plateforme locale de rénovation énergétique
- Faire le bilan de l'OPAH
- Rechercher des outils pour encourager la construction neuve BBC
- Poursuivre la rénovation énergétique des logements sociaux
- Accompagner la rénovation énergétique des résidences secondaires
- Accompagner les entreprises (industries et tertiaires) vers une réduction de leur consommation d'énergie
- Construire en bois local

7. Produire de l'énergie localement, de manière raisonnée et concertée

- Produire de l'hydrogène vert (décarboné) en utilisant les ressources du territoire
- Identifier les toitures et parking permettant le déploiement du photovoltaïque
- Développer les centrales photovoltaïques villageoises
- Maintenir et développer Terragr'Eau
- Identifier les secteurs propices au déploiement d'un réseau de chaleur
- Développer la petite hydroélectricité sur les réseaux AEP
- Développer l'hydroélectricité sur les réseaux d'eaux usées

Axe 4 : Vers un territoire adapté au climat de demain

8. Protéger et gérer la ressource en eau

- Développer la compensation carbone volontaire sur les zones humides
- Mettre en place le cluster eau
- Réviser le schéma directeur de l'assainissement
- Mise en œuvre d'un schéma directeur de l'eau potable
- Valoriser le rôle des zones humides dans la gestion des crues

9. Gérer et développer les pratiques forestières

- Développer la gestion durable des forêts

10. Adapter et accompagner les pratiques agricoles

- Accompagner les exploitations dans l'adaptation au changement climatique
- Développer les échanges de foncier agricole
- Soutenir l'agriculture urbaine et développer les jardins partagés

11. Adapter les activités du territoire au climat de demain

- Développer la connaissance des impacts du changement climatique sur le territoire
- Accompagner les communes sur l'adaptation à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des risques naturels sous l'effet du changement climatique

12. Préserver la qualité de l'air

- Accompagner financièrement les particuliers à changer leurs appareils de chauffage au bois anciens et peu performants
- Adhérer à ATMO Auvergne Rhône Alpes, observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Projet de santé CCPEVA – prise en compte des enjeux qualité de l'air intérieur

Axe 5 : Conforter l'exemplarité du territoire et des collectivités

13. Piloter et faire vivre le PCAET

- Mettre en place un comité de suivi
- Mettre en place un plan de communication
- Appropriation par l'ensemble des services CCPEVA des actions du plan climat
- Mettre en place des relais locaux à l'échelle communale
- Déployer des actions de sensibilisation des citoyens sur les thèmes du PCAET
- Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics

14. Exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses activités

- Candidater au label Cit'ergie à l'échelle du territoire communautaire à minima réaliser le bilan carbone de la CCPEVA et des communes volontaires
- Créer un outil de suivi des consommations énergétiques commun aux 22 communes
- Réalisations de ZAE exemplaires
- Exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses activités
- CCPEVA exemplaire
- Maitriser l'éclairage public (communes)

15. Favoriser les changements comportementaux

- Poursuivre et amplifier les défis à la population (EP/ZD),
- Mise en place d'un concours : « j'agis pour le climat » à l'attention des professionnels du territoire
- Développer un service éco événement

Afin de mettre en œuvre le plan d'actions du territoire, les fiches actions décrites ci-dessus ont été rédigées, par la collectivité et plusieurs acteurs (atelier de co-rédaction des fiches-actions) dans une optique très opérationnelle.

Elles sont détaillées de manière transparente sur la méthode à développer et les moyens (humains et financiers) nécessaires pour atteindre le résultat.

Il est à noter que le plan d'actions est amené à évoluer dans le temps : certaines actions ont été définies de manière précise, tandis que d'autres nécessiteront des études préalables et mériteront d'être affinées. De nouvelles actions pourront également alimenter le PCAET au cours de sa mise en œuvre.

V. Conclusion et remerciements

Ce livret blanc retrace ainsi le processus ayant permis de synthétiser près de 149 pistes d'actions en 62 actions opérationnelles et pragmatiques. Ce chiffre atteste de la richesse des échanges pendant les ateliers thématiques sur le territoire.

Le prochain défi pour les acteurs du territoire sera lié à la mise en œuvre concrète des actions retenues dans le futur Plan Climat Energie Territorial. En se fixant un cap avec l'objectif "TEPOS 2050", en dessinant les 5 axes stratégiques de son plan d'actions pour les 6 prochaines années à venir et en déterminant des actions prioritaires, la Communauté de Communes du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance se veut à la fois ambitieuse et déterminée pour répondre aux enjeux liés à la transition énergétique et environnementale de son territoire.

Elle remercie vivement les participants pour leur implication et compte sur l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre de poursuivre la dynamique territoriale impulsée. La collectivité ne peut espérer atteindre l'objectif « Territoire à Energie Positive » seule, sans une mobilisation générale et volontaire de l'ensemble des acteurs soucieux du devenir de leur territoire.



E6-Consulting

Résidence Managers, 23 Quai de Paludate

33800 Bordeaux

05 56 78 56 50 – Contact@e6-consulting.fr

www.e6-consulting.fr

